

DÉPARTEMENT de la DRÔME

MAIRIE

DE

CHARPEY

1. place de la Mairie

26300 CHARPEY

Téléphone 04 75 59 80 55

E-mail : mairie@charpey.fr

Portant fermeture de la Voûte

Le Maire de la Commune,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la santé publique,
Vu le risque d'effondrement de la voûte située Rue de la Voûte à CHARPEY (Drôme).
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et la tranquillité des administrés



A R R E T E

Article 1 : L'accès à la voute située Grande Rue, délimitée par les barrières situés Rue de la Voûte sera temporairement interdit au public à compter de lundi 24 juin 2024 jusqu'à nouvel ordre, pour des raisons de sécurité.

Article 2 : Des panneaux réglementaires seront mis en place par les services municipaux.

Article 3 : En cas de non-respect de ces dispositions ou d'infractions du dispositif de fermeture, une signalisation à la gendarmerie sera effectuée.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis : à la gendarmerie de Chatuzange-Le-Goubet, au SDIS, au département de la Drôme et porté à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie ainsi que sur place.

Fait à Charpey, le 24 juin 2024,

Le Maire,
Lydie VEISSEIX.

